



Banque africaine de développement



Nations Unies



Commission de l'Union africaine



Afrique du Sud

Deuxième Conférence des ministres africains chargés des statistiques de l'état civil

Note conceptuelle

Projet

**Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes
d'enregistrements des faits d'état civil et d'établissement de statistiques
de l'état civil**

“Améliorer l'infrastructure institutionnelle et humaine”

3-7 septembre 2012
Durban, (Afrique du Sud)

Mars 2012

Table des matières

	Page
I. Contexte et justification.....	1
1.1 Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.....	1
1.2 Bilan des réalisations depuis la première Conférence ministérielle	2
1.3 Conception échelonnée de la mise en œuvre	4
1.4 Fonctionnement et interfaces	6
1.5 Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et interfaces avec les systèmes d'identification nationaux	7
1.6 Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et interfaces avec les systèmes sanitaires.....	8
1.7 Couplage entre le Symposium africain sur le développement de la statistique et la Conférence ministérielle.....	10
1.8 Pourquoi s'intéresser aux problèmes rencontrés en matière d'infrastructure institutionnelle et humaine?.....	10
II. Raison d'être de la Conférence	11
III. Objectifs.....	12
IV. Résultats escomptés.....	13
V. Stratégies de mise en œuvre de la Conférence.....	13
VI. Activités.....	14
VII. Organismes de la Conférence	15
VIII. Participants.....	15
IX. Lieu et date.....	16

I. Contexte et justification

1. La première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est déroulée les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie); elle avait été précédée d'une réunion préparatoire d'experts du 10 au 12 août, au même endroit. Les trois institutions panafricaines menant des activités substantielles dans le domaine de la statistique – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) – ont été les institutions chefs de file de la coordination et de la gestion de l'organisation de la Conférence, conjointement avec le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie en sa capacité d'hôte. La Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Réseau de métrologie sanitaire et d'autres organisations régionales et internationales ont aidé à organiser la tenue de la Conférence.

2. Faisant ainsi date, la Conférence a réuni plus de 40 ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil pour examiner l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et débattre des problèmes rencontrés et des mesures à prendre pour réformer et améliorer ces systèmes. Les participants ont adopté une résolution portant sur les questions stratégiques et de politique générale s'agissant de la réforme et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent (Annexe 1). Ils ont également adopté un plan régional à moyen terme à mettre en œuvre entre 2010 et 2015, comprenant des mesures et des activités visant à accélérer l'amélioration des systèmes en Afrique.

3. La deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil est organisée en application de la résolution adoptée à la première Conférence, voulant que celle-ci devienne une instance régionale permanente qui se réunirait tous les deux ans. Elle se tiendra en septembre 2012 sous l'égide du Gouvernement de la République sud-africaine.

1.1 Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

4. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est né de la nécessité de rassembler les diverses initiatives prises en la matière sur le continent dans un cadre d'action et de sensibilisation unique. Il s'agit d'un programme régional élaboré conformément aux normes, principes et recommandations adoptés au plan international en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Il est aussi le résultat de l'engagement politique et des directives générales formulées par les ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui ont préconisé l'adoption d'une approche holistique et intégrée pour réformer et améliorer le système sur le continent africain.

5. Le Programme a pour objectif global de servir de cadre programmatique et opérationnel au projet régional de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Plus précisément, il fournira les orientations relatives aux interfaces et connexions institutionnelles et opérationnelles, aux processus d'exécution des tâches et aux mécanismes de suivi des résultats, de manière globale et intégrée, afin de prendre en compte la nature pluridisciplinaire et les interfaces sectorielles des systèmes en question.

6. Le Programme prend en compte la diversité des situations socioéconomiques et politiques prévalant dans les pays africains, qui appelle une approche décentralisée susceptible de promouvoir et de renforcer le savoir et la créativité . Cela contribuera à la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en respectant le contexte propre à chaque pays.

7. Le Programme est axé sur les principales orientations stratégiques suivantes:

- a) Promouvoir l'appropriation et la prise en main de ces questions par les pays;
- b) Promouvoir la coordination et l'intégration, sur le plan conceptuel et opérationnel, entre les services compétents en matière d'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux nationaux de statistiques;
- c) Promouvoir des approches systématiques et coordonnées;
- d) Promouvoir des approches échelonnées, globales et intégrées;
- e) Mettre en place des instances régionales fortes en charge de l'action et de la sensibilisation;
- f) Renforcer les capacités des principales institutions nationales d'enregistrement des faits d'état civil;
- g) Promouvoir des partenariats aux niveaux national et régional;
- h) Renforcer le secrétariat chargé de ces questions mis en place à la CEA.

8. Le Programme met principalement l'accent sur les orientations stratégiques, les procédures de travail et les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'initiative régionale. Il laisse les questions opérationnelles de routine et autres points de détail à l'attention des responsables au plan à moyen terme et aux plans de suivi, et il se concentre sur les principes directeurs et programmatiques qui permettront aux décideurs et aux gestionnaires de programmes de tracer la voie au niveau de la région et des pays. Il aborde les principales questions conceptuelles et programmatiques afférentes à l'enregistrement des faits d'état civil et tente d'harmoniser les différents intérêts et programmes d'action de différents acteurs.

1.2 Bilan des réalisations depuis la première Conférence ministérielle

9. Les bases de l'initiative régionale jetées dans le cadre de l'atelier régional tenu en Tanzanie en juin 2009 sur le thème de l'enregistrement des faits d'état civil sont devenues un plan régional complet à la première Conférence ministérielle, laquelle a donné lieu à une déclaration ministérielle contenant en filigrane un cadre politique et directeur. Les participants ont estimé que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil étaient indispensables pour le développement de la région et ont invité tous les partenaires de développement à apporter leur appui à cette initiative aux niveaux régional et national. Les partenaires ont répondu massivement à cet appel et ont décidé de se réunir pour appuyer l'initiative de façon coordonnée. Un groupe de base comprenant la CEA, la BAD, le FNUAP, l'UNICEF, le HCR et le Réseau de métrologie sanitaire coordonne l'application de la résolution adoptée à la Conférence, notamment pour

ce qui concerne le plan à moyen terme approuvé par les ministres. Les participants à la Conférence ont par ailleurs demandé à la CEA d'institutionnaliser l'initiative et de créer un poste organique, doté du personnel d'appui nécessaire pour garantir la viabilité des efforts d'amélioration des systèmes en Afrique. À l'heure actuelle, un secrétariat existe au Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA qui, en plus de ses tâches ordinaires, aide le groupe de base à coordonner et exécuter le plan à moyen terme. Les besoins du secrétariat en ressources humaines sont satisfaits par la CEA et la BAD. Les interventions et activités entreprises par le secrétariat suivent les orientations du plan à moyen terme. Parmi les principales activités réalisées pendant les deux dernières années ou encore en cours, on peut citer:

a) La tenue d'une réunion de groupe d'experts après la Conférence ministérielle, à Addis-Abeba en janvier 2011;

b) La réalisation d'une étude régionale complète visant à évaluer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les États membres (un rapport préliminaire a été présenté au septième Symposium sur le développement de la statistique);

c) La préparation de deux manuels opérationnels régionaux sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil (en cours);

d) La préparation d'autres manuels opérationnels régionaux, conformément aux échéances fixées dans le plan à moyen terme;

e) L'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les instances statistiques (Le septième Symposium sur le développement de la statistique et la troisième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique) ont permis de résoudre un nombre importants de problèmes du point de vue statistique);

f) La mise en place d'un groupe de base régional faisant intervenir des organisations régionales et internationales majeures;

g) La mise en place de différentes ressources conceptuelles et techniques et l'ouverture de plusieurs discussions d'experts; l'envoi de missions d'assistance technique dans plusieurs pays et la fourniture d'avis consultatifs par différents moyens;

h) La mise au point d'un système de base de données pour le suivi des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le Web (en cours);

i) L'élaboration et la diffusion d'un document relatif à un accord de partenariat pour adoption par les principaux partenaires de développement;

j) La mise au point d'un manuel pour l'organisation de la conférence ministérielle;

k) La réalisation d'activités de mobilisation de ressources à plusieurs reprises en vue du financement de différentes réunions régionales et internationales sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil;

l) Le lancement des activités préparatoires en vue de la deuxième Conférence ministérielle.

10. Les activités menées à bien depuis le lancement de l'initiative régionale à la mi-2009 ont été axées sur la sensibilisation, la mobilisation des engagements et la mise au point de cadres conceptuels et opérationnels et de ressources techniques et méthodologiques conformément aux directives du plan à moyen terme et à la résolution adoptée à la Conférence des ministres. Les activités prévues pour 2012 et 2013 veilleront donc à consolider les réalisations obtenues et à préparer des opérations à l'échelle régionale.

11. Un rapport détaillé sur chaque activité et chaque produit obtenu sera présenté et examiné pendant la réunion préparatoire d'experts.

1.3 Conception échelonnée de la mise en œuvre

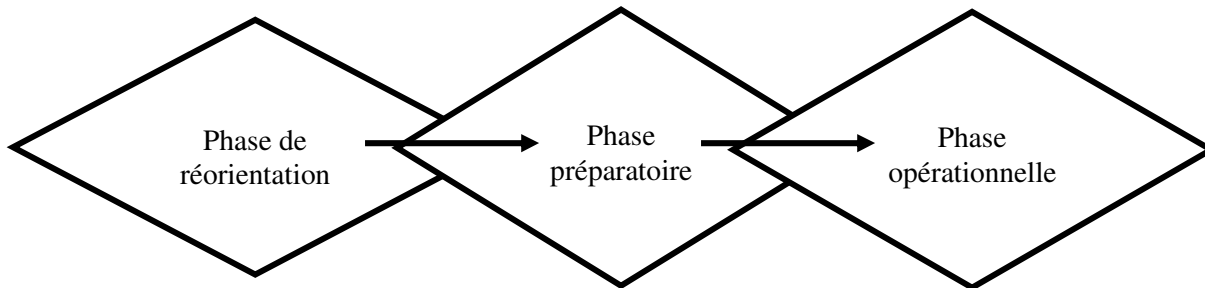
12. La réunion de juin 2009, tenue en Tanzanie qui a rassemblé les experts des bureaux nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et les experts statisticiens des bureaux nationaux de statistique, s'est penchée sur certains des obstacles majeurs qui entravaient l'amélioration des systèmes d'enregistrement. Suite aux recommandations formulées par la réunion, le CAS a, conformément au mandat que lui a confié le groupe d'experts, entrepris d'établir un plan d'action à moyen terme en collaboration étroite avec la BAD. L'atelier a donné mandat à la CEA, à la BAD, à la CUA et aux autres grands partenaires de développement de piloter cette initiative régionale de concert avec d'autres partenaires de développement afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi appropriés de ses recommandations.

13. L'une des initiatives les plus importantes a été l'organisation de la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue les 13 et 14 août 2010 à Addis-Abeba. Les déclarations faites dans le cadre de la Conférence contiennent les principes directeurs appelés à régir le passage à l'action à l'échelle régionale. Le plan à moyen terme approuvé par les ministres, dont la version définitive a été établie par les experts en janvier 2011, sert actuellement de manuel opérationnel régional en matière d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil à l'usage de tous les acteurs et parties prenantes intervenant dans ce domaine en Afrique. L'approche programmatique aborde le plan à moyen terme sous deux angles, l'action au niveau régional et les opérations engagées au niveau national avec les partenaires de développement jouant un rôle catalyseur aux deux niveaux. En outre, la vision programmatique du plan est que les pays africains opérationnalisent leurs systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement de statistiques d'état civil en conformité avec les normes et principes internationaux et les directives et recommandations régionales.

14. Comme indiqué dans le diagramme 1, le Programme a été conçu pour être mis en œuvre en trois phases: une phase de réorientation, une phase préparatoire et une phase opérationnelle. Ce principe s'appliquera aux niveaux tant régional que national. Les pays devront en principe passer par ces différentes phases, et s'assurer que leurs systèmes répondent aux normes fixées pour chacune des phases. Par exemple, un pays peut avoir atteint un niveau de complétude de l'enregistrement de 90% et effectivement exploiter ses données d'état-civil pour produire des statistiques, mais avoir néanmoins des services déficients. Ce pays doit alors revoir l'organisation de ses services en vue de les améliorer dans le cadre de la phase préparatoire. Il est attendu de chaque pays qu'il conçoive ses plans et programmes en conformité avec cette approche. La transition d'une phase à l'autre ne se fera pas sans que soient livrés au préalable des résultats ou les produits-clés escomptés. Ces interventions et activités

modulées en différentes phases devraient fournir en principe les orientations stratégiques et administratives permettant à chaque pays de passer des objectifs nationaux aux objectifs régionaux tels que définis dans le plan à moyen terme.

Diagramme 1: Programme de mise en œuvre échelonné en plusieurs phases



15. Les résultats et produits escomptés pour chaque phase de mise en œuvre au niveau régional aideront les pays à atteindre les objectifs fixés dans le plan à moyen terme à établir et à faire fonctionner des systèmes efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La phase de réorientation s'attache à obtenir l'adhésion des institutions partenaires au programme d'amélioration des systèmes d'enregistrement. Pendant cette phase, on attend des organismes d'exécution qu'ils abandonnent les approches antérieures axées sur les projets pour adopter une approche holistique de l'amélioration des systèmes. La phase de réorientation s'est plus ou moins achevée au niveau régional avec la tenue de l'atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Tanzanie, le succès de la première Conférence ministérielle et la création d'instances statistiques régionales en appui à l'initiative, qui a été présentée dans le cadre de la récente réunion conjointe du septième Symposium sur le développement de la statistique et de la troisième session de StatCom-Afrique organisée au Cap (Afrique du Sud). Il est attendu de chaque État membre qu'il prenne des engagements et mène des activités similaires pour exécuter la phase de réorientation au niveau national.

16. Au niveau régional, la phase préparatoire mettra l'accent sur les initiatives et les activités à mener pour préparer les pays à effectuer la transition vers la phase opérationnelle. Elle sera consacrée à des mesures concrètes de réforme visant à renforcer les capacités techniques, institutionnelles et de ressources humaines. Elle portera aussi sur les systèmes de gestion et une vaste gamme d'activités de renforcement des capacités essentielles au bon fonctionnement des systèmes. Les produits de la deuxième Conférence ministérielle et du huitième Symposium sur le développement de la statistique devraient contribuer à cette phase alors que des activités similaires devraient être entreprises par chaque État membre pour conclure la phase préparatoire au niveau national.

17. La phase opérationnelle vient en troisième place dans la mise en œuvre du Programme et comprend l'exécution du plan d'action, le suivi des résultats, le renforcement de l'efficacité du système et l'entretien de ce dernier. Pendant cette phase, on attend des pays qu'ils fassent état de résultats concrets pour ce qui est du degré de complétude des services escomptés et de l'efficacité de ces services. Les débats et les conclusions de la deuxième Conférence et du huitième Symposium sur le développement de la statistique devraient fournir des orientations techniques et de politique générale pour mettre en œuvre et gérer la phase opérationnelle aux niveaux régional et national.

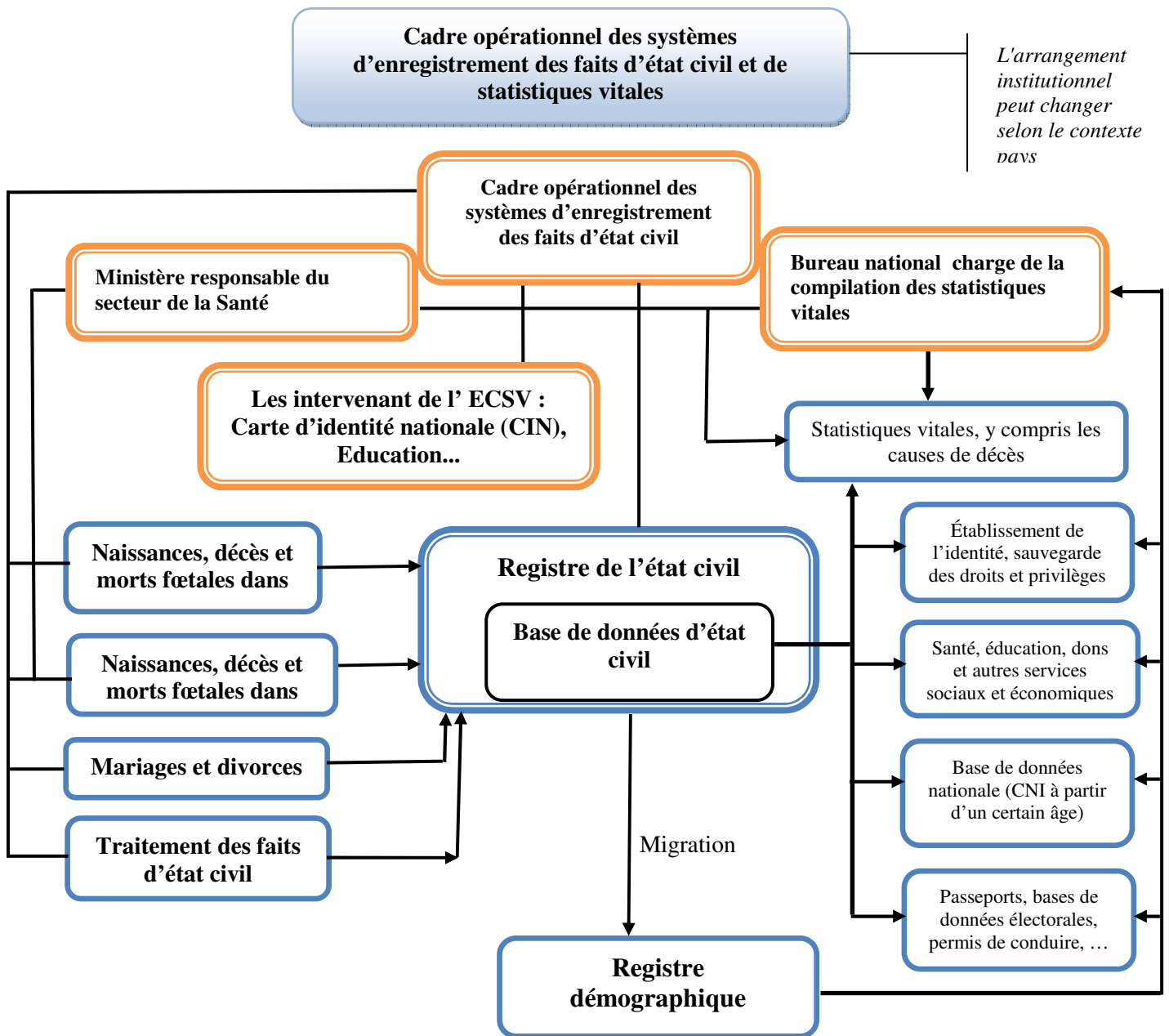
18. La réunion d'experts qui se tiendra en prélude à la deuxième Conférence devrait permettre d'élaborer les différentes phases et de concevoir un cadre analytique complet et une feuille de route qui seront à l'origine de la déclaration ministérielle.

1.4 Fonctionnement et interfaces

19. Les conditions et circonstances présidant à l'occurrence des différents événements vitaux sont affectées par des facteurs sociaux, culturels, religieux ou autres. En effet, les événements vitaux peuvent survenir en différents endroits: les décès, naissances et morts fœtales peuvent survenir à la maison ou dans une structure de santé, et les mariages peuvent être célébrés dans les institutions religieuses ou les tribunaux. Les événements peuvent aussi se produire en différentes circonstances telles que lors de conflits, accidents, catastrophes naturelles ou autres. Il y a donc lieu d'établir des infrastructures institutionnelles et humaines ainsi que des procédures opérationnelles appropriées qui permettent d'enregistrer toute cette diversité de situations. En outre, les opérations d'enregistrement des faits d'état civil doivent être associées, en termes d'interface, à divers autres systèmes de prestations de services qui répondent aux besoins des particuliers, des ménages et des institutions dans un pays donné. Elles doivent donc suivre systématiquement des méthodes et procédures visant à offrir des produits et services de haute qualité à tous les niveaux.

20. L'enregistrement des faits d'état civil suppose une interaction entre les particuliers, les ménages et les institutions. Ces interactions et connexions peuvent être conceptualisées dans un cadre opérationnel global et intégré qui identifie clairement les produits et services ainsi que les organismes prestataires et les usagers bénéficiaires. L'élaboration d'un tel cadre requiert l'analyse approfondie et la conceptualisation de toutes ces interactions et procédures de travail. Le diagramme 2 présente un cadre opérationnel complet qui décrit les connexions et interactions multidimensionnelles des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement de statistiques d'état civil avec divers autres systèmes. Ce cadre reflète un système que chaque pays devrait aspirer à mettre en place afin de parvenir à l'enregistrement intégral des événements vitaux survenant sur son territoire et de disposer d'un système de prestation de services efficace dans un contexte socioéconomique et culturel donné. Il représente aussi l'aspiration régionale à faire avancer chacun des pays membres vers l'objectif régional défini et articulé dans le plan à moyen terme. On compte donc que les pays adopteront le cadre proposé, ce qui pourrait être considéré comme un premier engagement de leur part en faveur de la mise en œuvre du programme régional

Diagramme 2: Vue d'ensemble des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales, avec les services multisectoriels et liens afférents



1.5 Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et interfaces avec les systèmes d'identification nationaux

21. Les préoccupations de sécurité se faisant de plus en plus sentir au plan international, un nombre croissant de pays s'efforcent de resserrer leurs systèmes de sécurité intérieurs et extérieurs et choisissent, pour ce faire, de mettre en œuvre des systèmes d'enregistrement des identités nationales. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent à cet égard un rôle de catalyseur. De telles bases de données informatisées sur l'identité ouvrent de nouvelles possibilités pour promouvoir la cybergouvernance, notamment la prestation de services afférents à différents programmes du secteur public comme la santé, la retraite des personnes âgées, etc. Certains pays s'attachent à réformer leur législation pour garantir l'inviolabilité juridique des archives créées et mises à jour numériquement. Quel que soit le degré de sophistication des systèmes en question, nombre de ces pays doivent encore reconnaître et comprendre qu'il est de première importance de disposer d'un système d'enregistrement des faits d'état civil complet et inviolable pour garantir le processus national d'identification. Il est nécessaire de décrire précisément les processus et les protocoles nécessaires pour créer une entrée et sortir une archive de la base de données, et le seul moyen pour ce faire est d'établir un lien organique entre la base de données de l'identité nationale et le système d'enregistrement des faits d'état civil. La Conférence permettra de montrer des initiatives mises en place avec succès par certains pays et d'aborder les problèmes qui se posent dans ce domaine.

1.6 Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et interfaces avec les systèmes sanitaires

22. Le secteur de la santé a un rôle de premier plan à jouer pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil, en particulier en ce qui concerne les naissances et les décès, et l'enregistrement des causes de décès. Les services sanitaires ne facilitent pas seulement la déclaration de ces événements au système d'enregistrement des faits d'état civil par ses mécanismes institutionnels comme les établissements médicaux et les agents de services de santé ambulatoires, mais sont également les bénéficiaires au premier chef des archives et des données compilées à partir de ces archives.

23. L'une des stratégies novatrices qu'un pays peut adopter pour améliorer les services extérieurs d'enregistrement consiste à établir des liens institutionnels avec le réseau existant de services de santé. Les agents sanitaires assurent différents services comme les soins prénatals et postnatals ou la vaccination chez les bénéficiaires sont les plus proches de certains événements, notamment les naissances et les décès. Ils peuvent donc servir d'interface entre les familles et les centres d'enregistrement. Un mécanisme institutionnel reliant les deux systèmes, dotés de processus et de protocoles convenablement définis, peut être mis en place aux fins de la déclaration de ces événements.

24. Les textes de l'ONU en la matière insistent sur l'importance des actes de naissance pour le secteur de la santé en ces termes: « *L'organisation, par les services de santé publique, des soins postnatals à la mère et à l'enfant repose d'ordinaire sur les renseignements contenus dans les registres des naissances et sur les fichiers des naissances établis d'après ces données. Si l'on fait abstraction de la valeur légale des actes de naissance, c'est là peut-être leur utilisation la plus importante* »¹. De la même façon, les registres des décès contribuent à renforcer l'efficacité des services sanitaires : « *Souvent, la mise en œuvre de campagnes de lutte contre les maladies infectieuses à l'intérieur de la famille ou de la communauté exige que l'on commence par étudier la déclaration du décès à l'état civil. Par exemple, on peut prendre des dispositions pour déceler les cas de tuberculose à*

¹ Manuel de statistiques de l'état civil, ONU, 1955.

l'intérieur d'une famille lorsque l'on apprend, à la lecture de l'acte d'état civil, que le décès d'un membre de la famille dû à cette maladie. Dans les régions où les grandes maladies épidémiques [.....] ont disparu, un décès imputable à l'une de ces maladies déclenchera une série de mesures destinées à découvrir tous les contacts que la victime a pu avoir eus avec des tiers pendant sa maladie »².

25. L'initiative régionale d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est manifestement liée aux objectifs et aux recommandations de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant³, créée à la demande du Secrétaire général de l'ONU pour coordonner un processus visant à déterminer les dispositions institutionnelles internationales les plus efficaces pour la collecte de données, la supervision et la responsabilisation au niveau mondial s'agissant de la santé des femmes et des enfants. Les travaux de la Commission reposent sur le droit fondamental qu'ont chaque femme et chaque enfant de jouir du meilleur état de santé possible et sur l'importance de l'égalité en matière de santé. Pour réaliser ces objectifs, la Commission a établi dix recommandations prioritaires, dont la première concerne l'enregistrement des faits d'état civil:

« Données d'état civil: d'ici 2015, tous les pays auront pris des mesures significatives pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et auront un système d'information sanitaire opérationnel qui rassemble les données provenant des établissements de soins, de sources administratives et d'enquêtes sanitaires. »

26. Dans son rapport, la Commission a analysé de façon exhaustive l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les pays en développement et l'incidence que les déficiences constatées dans l'enregistrement des naissances et des décès et la certification des causes de décès ont sur le suivi des résultats et la prise de mesures relatives à la responsabilité dans le secteur de la santé en général. Elle a conclu qu'il ne pouvait pas y avoir de responsabilité effective *« sans informations et données fiables, accessibles et disponibles en temps voulu... Les pays les moins avancés en ce qui concerne la santé de la femme et de l'enfant sont généralement ceux dont les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil sont les moins performants »*. Mme Margaret Chan, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, a demandé à tous les partenaires d'apporter leur appui aux pays et d'accorder la priorité au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Elle a souligné que des informations fiables, accessibles et disponibles en temps voulu étaient essentielles à l'application du principe de responsabilité. *« Il est indispensable de disposer d'informations solides de ce type au niveau national. L'une de nos plus grandes priorités doit être d'aider les pays à développer leur capacité à recueillir ces informations sanitaires, ce qui implique de leur fournir les ressources financières et techniques qui leur permettront d'enregistrer les naissances, les décès et les causes de décès et de parvenir à cette révolution en termes de responsabilité, nécessaire pour sauver la vie de femmes et d'enfants »*. Dans le rapport, l'accent est mis sur la nécessité d'un engagement politique et d'un investissement à long terme pour la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil à même de fournir des données précises et fiables en ce qui concerne les dossiers individuels et la compilation de statistiques.

² Ibid.

³ Rapport final de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, Nations Unies. Les responsables de toute une gamme de parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les fondations et les milieux universitaires, ont été membres de la Commission, bénéficiant de l'appui solide du Secrétaire général de l'ONU. Les co-présidents de la Commission étaient M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, et M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada. Le Vice-Président est le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Les Ministres de la santé du Sénégal, de l'Éthiopie et du Rwanda ont été membres de la Commission. Cette dernière a communiqué son rapport final à la réunion de l'Assemblée mondiale de la Santé, à la fin du mois de mai 2011.

27. Dans ses travaux, la Commission a suivi des grands principes en matière de responsabilité qui étaient conformes aux lignes directrices stratégiques adoptées dans le cadre de l'initiative régionale:

- a) Porter la plus grande attention à la mobilisation nationale et à l'appropriation des résultats;
- b) Renforcer la capacité des pays en terme de suivi et d'évaluation;
- c) Réduire la charge liée à l'établissement de rapports en s'appuyant sur les systèmes déjà utilisés par les pays pour contrôler et évaluer leurs stratégies sanitaires nationales;
- d) Renforcer et harmoniser les mécanismes internationaux existants afin de suivre la progression de tous les engagements pris.

28. En Afrique, l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil est maintenant reconnue comme un enjeu de développement à traiter au plus haut niveau de prise de décision politique. Le continent s'efforce de mettre en place toutes les structures politiques, institutionnelles, techniques et de partenariat nécessaires pour faire avancer les choses dans ce domaine au niveau régional. Une approche globale et harmonisée est suivie en rapport avec les besoins en matière d'enregistrement des faits d'état civil, y compris pour le secteur de la santé et d'autres secteurs sociaux. Il convient donc d'intégrer les objectifs et les recommandations formulés par la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant concernant l'Afrique dans l'initiative régionale d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Ainsi, la deuxième Conférence ministérielle est-elle appelée à examiner et adopter des principes directeurs concernant les mécanismes de mise en œuvre de l'initiative mondiale sur l'information et la responsabilité en matière de santé de la femme et de l'enfant et les stratégies utiles à son intégration dans l'initiative régionale sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de manière à établir un lien organique entre les systèmes de santé et l'enregistrement des faits d'état civil. Quelques exemples probants venant de l'Afrique seront présentés à la Conférence et les problèmes posés par l'établissement de tels liens seront aussi examinés.

1.7 Couplage entre le Symposium africain sur le développement de la statistique et la Conférence ministérielle

29. Conformément à la recommandation adoptée à la première Conférence ministérielle, il a été décidé au sixième Symposium africain sur le développement de la statistique tenu au Caire (Égypte) du 31 octobre au 2 novembre 2010 d'axer les cinq éditions suivantes sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil. Ainsi, le Symposium et la Conférence ministérielle devraient se nourrir l'un l'autre. Il est prévu que la Conférence se réunisse tous les deux ans, tandis que le Symposium a lieu chaque année. Pour plus d'impact et par souci de coordination entre les différentes initiatives, il a été envisagé de coupler les deux forums régionaux pour les faire travailler sur la même question pendant au moins les cinq ans à venir. Il a donc été prévu que le septième Symposium et les réunions de suivi seraient rattachés aux conférences ministérielles et il a été décidé que ce couplage prendrait effet à partir du septième Symposium et serait régi par une feuille de route détaillée.

30. Au plan technique, ce couplage commence avec le choix des domaines d'intervention ou des thèmes soumis à délibération. Ainsi, les thèmes ou domaines qui étaient proposés en vue du Symposium et de la Conférence ministérielle ont été soumis au groupe d'experts qui s'est réuni à Addis-Abeba en janvier 2011. Il a été suggéré que les deux réunions portent sur le même domaine ou

thème chaque fois que le Symposium se tient la même année que la Conférence. C'est pourquoi le Symposium et la Conférence ministérielle traiteront des mêmes sujets en 2012, 2014 et 2016. La proposition a été approuvée par le groupe d'experts et enrichie à la suite de consultations avec les partenaires de développement. Les thèmes proposés devraient être approuvés par les ministres à la deuxième Conférence (annexe 4).

31. Il serait important de reconnaître l'interdépendance des domaines d'intervention et la nécessité de discuter de tous les aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil, en accordant plus de temps au domaine d'intervention retenu à titre prioritaire.

1.8 Pourquoi s'intéresser aux problèmes rencontrés en matière d'infrastructure institutionnelle et humaine?

32. Le système d'enregistrement des faits d'état civil fournit aux particuliers les documents juridiques nécessaires pour prouver leur identité et leur nationalité et pour revendiquer divers droits et privilèges. Cependant, dans la plupart des pays, il est perçu comme un pourvoyeur de certificats de naissance, de décès, de mariage ou de divorce, sans plus, et les institutions de l'état civil comme de simples services de l'administration publique. Reste à faire admettre qu'enregistrement des faits d'état civil va de pair avec bonne gouvernance; sa contribution à une administration publique moderne et responsable est en effet irréfutable. On ne peut suivre l'état civil des particuliers et gérer le capital humain d'un pays sans disposer d'une base de données nationale systématiquement organisée et alimentée par un système fiable d'enregistrement des faits d'état civil. L'enregistrement des faits d'état civil est aussi un enjeu de développement pour l'Afrique du fait de son utilité en tant que source de données sur la population et son évolution et d'indicateurs démographiques et sociaux de base, dont bon nombre en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. Dans la plupart des pays africains, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ont été établis sans tenir compte des objectifs et des services multiples attendus d'eux et décrits plus haut. Malgré le rôle important que l'enregistrement des faits d'état civil joue dans divers secteurs et dans les programmes de développement nationaux et infranationaux, les services de l'état civil sont le plus souvent à la périphérie du système d'administration publique. Il en va de même pour les statistiques de l'état civil. La plupart des bureaux nationaux de statistique traitent la compilation des données d'état civil comme s'il s'agissait d'un sous-produit du système administratif, sans en faire ressortir les liens avec l'exploitation et la gestion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Ceux-ci ne produisant pas les statistiques de l'état civil si nécessaires, les services nationaux de statistiques se sont, au fil des ans, découragés et ont même, dans bien des pays, abandonné ces systèmes au profit d'autres méthodes d'accès aux statistiques de l'état civil. Parmi ces méthodes figurent la collecte de données par le biais d'enquêtes démographiques et de recensements et l'utilisation de méthodes indirectes pour calculer les différents taux démographiques (spécialement à partir de recensements). Pendant ce temps, les bureaux de l'état civil dans ces pays ont continué de gérer le système d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre de leurs activités administratives de routine, oubliant totalement dans certains cas le fait que les statistiques de l'état civil font partie intégrante du système. Il s'ensuit que l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil est actuellement très lacunaire dans la plupart des pays et ne permet pas de répondre aux besoins découlant de l'initiative régionale pour ce qui est des résultats escomptés.

34. Comme expliqué plus haut, on est prêt, dans le cadre de l'initiative régionale, à lancer la phase opérationnelle au niveau régional à l'occasion de la deuxième conférence ministérielle. La réforme et le

renforcement des ressources institutionnelles et humaines affectées aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil apparaissent comme les facteurs les plus importants dans la transition vers la phase opérationnelle. À la première session du Symposium consacrée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, la priorité a été donnée aux problèmes d'infrastructure institutionnelle et humaine, car c'est là qu'il faut intervenir d'abord dans la plupart des pays de la région. La deuxième Conférence ministérielle, qui portera sur le même sujet, devrait examiner les mesures et politiques propres à accélérer la réalisation des résultats escomptés aux niveaux régional et national.

II. Raison d'être de la Conférence

35. Les participants à la première Conférence ministérielle ont, dans la déclaration adoptée à l'issue des travaux, recommandé que la réunion soit institutionnalisée et devienne une instance régionale permanente se réunissant tous les deux ans. Conformément à cette recommandation, la deuxième Conférence ministérielle se tiendra en Afrique du Sud en 2012. Elle aura pour objet les grands points suivants:

- a) Examiner les progrès accomplis depuis la première Conférence;
- b) Poursuivre l'initiative;
- c) Élaborer une stratégie concernant les interventions et les activités au niveau des pays;
- d) Fournir des orientations sur les politiques et les mesures en vue des engagements futurs.

III. Objectifs

36. C'est lors de l'atelier régional sur l'enregistrement des faits d'état civil organisé en Tanzanie en 2009 qu'a été lancée l'initiative régionale visant à réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique en optant pour une approche plus globale et mieux intégrée. L'objectif principal de l'atelier était de faire prendre conscience de la nécessité de mobiliser les gouvernements nationaux et d'obtenir d'eux qu'ils montrent la volonté politique nécessaire. L'une des principales failles des initiatives et interventions du passé en la matière résidait dans le fait que l'exercice était largement conduit comme une tâche purement statistique, excluant les ministères chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Pour que l'approche de la réforme des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil change dans sa conception même, il fallait que soient impliqués les responsables politiques et les organes de décision nationaux au plus haut niveau. La première réunion ministérielle à jamais se tenir sur le sujet – qui a rassemblé plus de 40 ministres ayant compétence en la matière – a constitué un premier pas vers la réforme. Elle a donné lieu à un projet régional et l'enregistrement des faits d'état civil a été reconnu comme un enjeu de développement sur le continent. Ces événements successifs s'inscrivent dans le cadre des activités préparatoires à l'initiative régionale en cours.

37. Comme indiqué précédemment, cet effort de réforme et d'amélioration n'aboutira que si une action est menée de manière coordonnée et harmonisée à deux niveaux: celui des interventions régionales et celui des activités nationales. Dans ce contexte, les partenaires de développement devraient jouer un rôle catalyseur en fournissant un appui aux différents niveaux.

38. L'objectif général de la deuxième Conférence ministérielle est d'amener les pays à passer à la phase opérationnelle. Dans le cadre de l'initiative régionale, chaque pays est censé mettre en œuvre

certaines programmes de réforme profonde et mener à bien des activités préparatoires essentielles. Par exemple, les pays doivent procéder à une évaluation exhaustive de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et, sur la base de cette évaluation, revoir leur cadre juridique, établir un plan détaillé et prendre les mesures appropriées pour éliminer les problèmes d'infrastructure systémiques, institutionnels et humains.

39. Voici les objectifs spécifiques de la conférence:

- a) Examiner les progrès accomplis depuis la première Conférence;
- b) Appeler les pays à s'attaquer aux problèmes d'infrastructure systémiques, institutionnels et humains;
- c) Appeler les pays à intégrer les activités et services d'enregistrement des faits d'état civil avec les systèmes de gestion de l'information sanitaire et les systèmes d'identification nationaux;
- d) Mettre au point des stratégies pour achever rapidement les phases de réorientation et de préparation dans tous les États membres;
- e) Mettre au point des stratégies de suivi des progrès et des mécanismes en vue de garantir l'application du principe de responsabilité au plus haut niveau.

IV. Résultats escomptés

40. La Conférence devrait avoir pour principaux résultats les quatre points suivants:

a) Mobilisation plus grande des gouvernements nationaux en vue de la phase opérationnelle – Les ministres devraient discuter des stratégies et des mesures à prendre pour accélérer la menée à bien, dans chaque État membre, des diverses activités préparatoires à la phase opérationnelle. Les résultats de l'étude d'évaluation régionale devraient fournir les données de base nécessaires sur l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil d'établissement des statistiques de l'état civil et les lacunes observables dans les États membres en la matière.

b) Assurances renforcées d'une allocation des ressources axée sur les résultats et d'un système de suivi – Plusieurs partenaires de développement se sont engagés à soutenir cette initiative régionale, par des canaux régionaux ou directement en fournissant un appui aux pays. À la Conférence, les ministres et les partenaires de développement devraient discuter de systèmes de gestion des ressources axés sur les résultats, et de leur harmonisation et coordination, et formuler des principes directeurs concernant la meilleure manière d'en garantir une mise en œuvre efficace.

c) Mise en place d'un mécanisme régional de suivi et de responsabilité – La conférence devrait établir un comité régional interministériel de haut niveau chargé de suivre l'avancement du projet et de prendre les mesures voulues pour garantir le principe de responsabilité eu égard aux résultats obtenus aux niveaux national et régional. Ce comité serait composé de personnes issues des différents ministères principalement concernés par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Les membres du comité seront essentiellement des ministres responsables de l'enregistrement des faits d'état civil, des services nationaux de statistique ou de la santé. Le mandat, le nombre de membres et la composition du comité feront l'objet de propositions des experts des États membres.

d) Adoption de résolutions et de recommandations – la Conférence devrait adopter des résolutions et recommandations utiles au passage des phases de réorientation et de préparation à la phase opérationnelle dans tous les États membres.

V. Stratégie de mise en œuvre de la Conférence

41. Sur le plan opérationnel, la stratégie régissant l'organisation de la Conférence sera articulée de la manière suivante:

a) Réunion préparatoire des experts – À l'instar de ce qui s'est fait pour la première Conférence, une réunion préparatoire d'experts précédera la partie ministérielle. L'objectif principal de la réunion d'experts est de préparer les documents à caractère technique et les projets de résolution et de recommandation de la Conférence. Les experts examineront et analyseront les rapports intérimaires au regard des objectifs et cibles fixés dans le plan à moyen terme et des directives approuvées à la première Conférence. Les organismes membres du groupe de base organiseront la réunion d'experts conjointement avec le pays hôte, qui devrait durer trois jours.

b) Mise en place d'un comité organisateur conjoint – Le groupe de base formera un comité organisateur conjointement avec le gouvernement hôte. En outre, le pays hôte mettra en place un comité national dans lequel seront représentées toutes les instances gouvernementales non gouvernementales concernées et qui guidera la mise en œuvre des activités afférentes à la Conférence.

c) Constitution à la CEA d'un secrétariat chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil – Le secrétariat aura pour fonction de diriger et de coordonner la préparation technique de la Conférence, en consultation avec le gouvernement hôte. Il établira le projet de note conceptuelle, l'ordre du jour et le programme de travail de la Conférence, ainsi que les documents conceptuels, techniques et opérationnels, exposés PowerPoint et rapports intérimaires qui seront communiqués au groupe de base pour mise en forme définitive. De concert avec le groupe de base, le secrétariat et le gouvernement hôte dirigeront et coordonneront l'organisation de la réunion préparatoire d'experts.

d) Appel aux partenaires de développement pour qu'ils financent la participation de représentants des pays – Les membres du groupe de base et le gouvernement hôte lanceront un appel aux partenaires et donateurs potentiels pour qu'ils financent la participation de représentants des pays à la réunion d'experts et à la réunion ministérielle.

e) Adoption de résolutions et recommandations – La Conférence aura essentiellement à examiner, aux fins de leur adoption, les projets de résolutions et de recommandations établis par le groupe d'experts et qui devront guider et régir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour les années à venir.

VI. Activités

42. Les activités entourant l'organisation de la Conférence se répartissent en trois catégories: les activités précédant la Conférence, les délibérations de celle-ci et les activités consécutives à la Conférence.

43. Les activités précédant la Conférence concernent principalement l'organisation de la réunion du groupe d'experts et toutes les dispositions relatives au voyage et au protocole et les arrangements

administratifs pour les participants à la Conférence de haut niveau. Tous les préparatifs techniques nécessaires pour la Conférence seront également exécutés pendant cette période. Ils incluront l'établissement de la documentation officielle qui sera présentée à la Conférence des ministres. Le secrétariat, les membres du groupe de base et le Gouvernement hôte se chargeront des préparatifs de la Conférence. La répartition précise des tâches fera l'objet d'échanges entre les différentes parties concernées.

44. Les délibérations de la Conférence sont les activités qui se dérouleront dans le cadre de son ordre du jour. À la cérémonie officielle d'ouverture, les organisations régionales présenteront des rapports sur les initiatives et les activités de l'année écoulée relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, achevées ou en cours, dans la région. Les délégués de certains pays prononceront également des allocutions officielles. Les délibérations techniques, l'examen des rapports et les délibérations relatives aux questions de fond et questions institutionnelles occuperont la majeure partie du reste de la première journée. Le deuxième jour, les ministres devraient adopter les projets de résolution et de recommandation.

45. En ce qui concerne les activités consécutives à la Conférence, des dispositions seront immédiatement prises en matière de voyage et de protocole pour le retour des délégués dans leurs pays respectifs. S'agissant du suivi de la Conférence, plusieurs activités seront entreprises par les organisateurs de la Conférence et les principaux partenaires de développement, en fonction des résolutions et des recommandations adoptées. Ainsi, premièrement, le secrétariat devrait publier et diffuser les résolutions et les recommandations de la Conférence et faciliter la mise en œuvre de ses conclusions. En outre, le secrétariat et le groupe de base établiront un rapport officiel rendant compte des travaux de la Conférence et le distribueront à tous les États membres et aux délégués participants.

VII. Organismes de la Conférence

46. L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil intéressent différentes parties prenantes s'occupant de développement humain et de bien-être des personnes et des sociétés, de questions de droits juridiques et fondamentaux, de préoccupations de santé publique, de réformes et de l'administration du secteur public, de la fourniture de statistiques démographiques et sanitaires, du suivi des indicateurs de développement et de recherche. Au niveau national, les ministères et les institutions ayant un pouvoir décisionnel ou participant à la prestation de services dans les domaines de la justice, de la décentralisation et de l'administration locale, de la santé, des statistiques et des affaires sociales sont les principales parties prenantes et les principaux dépositaires des systèmes. De même, aux niveaux régional et mondial, les organisations et institutions s'occupant de développement humain et de bien-être social sont la base de ressources pour le renforcement des systèmes dans la région. La Conférence devrait donc être organisée avec la contribution et l'appui de ces différentes parties prenantes, qui bénéficieront de sa tenue.

47. La conférence sera organisée conjointement par les institutions membres du groupe de base (la CEA, la BAD, la CUA, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR INDEPTH, l'OMS et le Réseau de métrologie sanitaire) et le pays hôte. En outre, la Division de statistique de l'ONU et d'autres partenaires de développement intéressés par l'enregistrement des faits d'état civil ou les statistiques de l'état civil offriront leur soutien technique et financier. Le Gouvernement de la République sud-africaine accueillera la Conférence, dont l'organisation sera confiée au Ministère de l'intérieur.

48. Du côté du Gouvernement hôte, tout sera fait pour obtenir l'appui et la collaboration des différentes parties prenantes essentielles, notamment les ministères responsables de la santé, des

finances et du développement économique, des affaires féminines, du renforcement des capacités, ainsi que de l'éducation, la commission nationale des droits de l'homme, l'association nationale de statistique et des organisations non gouvernementales de premier plan. Les ministères ou départements en charge de l'enregistrement faits d'état civil, des statistiques et de la santé devraient diriger conjointement le processus et coordonner les activités liées à la Conférence.

49. La CEA et le Gouvernement hôte enverront une invitation formelle à des partenaires de développement potentiels, aux niveaux régional et mondial, leur demandant leur appui et leur collaboration pour l'organisation de la Conférence.

VIII. Participants

50. La Conférence devrait réunir 250 à 300 participants, notamment les 54 ministres africains chargés de l'état civil. Elle devrait être ouverte officiellement par un responsable de haut niveau de la République sud-africaine. Le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, le Président de la BAD, le Président de la CUA et le Ministre sud-africain de l'intérieur prononceront des allocutions liminaires et des observations. Quelques ministres africains de la santé ou de la planification et des finances seront invités à prendre la parole en tant qu'orateurs principaux. Seront invités à participer à la Conférence:

a) Tous les ministres africains responsables de l'état civil des 54 États membres, ainsi que les directeurs des bureaux nationaux de statistiques et les directeurs de l'état civil de tous les États membres;

b) Des experts techniques occupant un poste à responsabilité dans les services d'enregistrement des faits d'état civil et des experts en statistiques de l'état civil (pour la réunion des experts, puis la partie ministérielle de la Conférence);

c) Certains Ministres de la santé ou de la planification et des finances, ainsi que des experts du secteur de la santé de quelques pays;

d) Des représentants des organisations régionales et internationales s'occupant d'enregistrement des faits d'état civil ou de statistiques de l'état civil;

e) Les ambassadeurs africains en poste en Afrique du Sud, les représentants des organisations régionales des Nations Unies et des bureaux de pays des Nations Unies, ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales ayant un rapport avec l'enregistrement des faits d'état civil (pour la cérémonie d'ouverture de la Conférence);

f) Tous les partenaires de développement intéressés;

g) Quelques pays d'autres régions (pour partager leur expérience);

h) Des représentants d'organisations sous-régionales, d'associations professionnelles, d'institutions de formation et du milieu universitaire et quelques jeunes statisticiens.

51. On attend entre 25 et 30 participants à la réunion des experts, qui représenteront des pays africains, des institutions régionales de formation, certaines organisations régionales et internationales,

ainsi que des établissements universitaires et de recherche. Le secrétariat et le groupe de base détermineront qui seront les participants et prendront des dispositions pour leur représentation.

IX. Lieu et date

52. La Conférence se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 3 au 7 septembre 2012. La Conférence des ministres prendra place les 6 et 7 septembre 2012 et sera précédée de la réunion préparatoire des experts, du 3 au 5 septembre 2012.

Annexe 1 : Déclaration de la Première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

1. Nous, Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA) ;
2. Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « *Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique* » est à la fois opportun et pertinent pour la réalisation du développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics offerts à nos populations ;
3. Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables ;
4. Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en oeuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, et dans la promotion de la Charte africaine de la statistique ;
5. Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts en cours pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets ;
6. Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment celles visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;
7. Prenons note des recommandations de l'atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission statistique pour l'Afrique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;

8. Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil. À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit :

- 8.1 Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en oeuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- 8.2 Élaborer des lois et des mesures à même d'assurer l'enregistrement obligatoire et en temps utile des faits d'état civil se produisant dans nos pays, tout en garantissant à tous l'égal accès au système. À cet égard, nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;
- 8.3 Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement ;

9. Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:

- 9.1 À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;
- 9.2 À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de

plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;

9.3 Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ;

9.4 À la CEA d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;

9.5 Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique ;

9.6 Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances et sur les décès et leurs causes ;

9.7 À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence ;

10. Enfin, nous demandons à la CUA d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.

11. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces

travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, au Bureau central de statistiques éthiopien, à la Division de statistique de l'ONU, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), au Réseau de métrologie sanitaire et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir organisé avec brio cette importante Conférence.

Fait à Addis-Abeba, le 14 août 2010.

Annexe 2 : Principaux secteurs et services affectés par les insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

L'absence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil intégrés et complets a plusieurs implications sur les efforts déployés par un pays pour son développement socio-économique. On peut citer, parmi les principaux secteurs affectés par les lacunes et insuffisances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, les secteurs ci-après :

i) Services de l'administration publique :

- Établissement de l'identité des individus (nom, date et lieu de naissance, etc.) ;
- Octroi de la nationalité ;
- Mise en œuvre des systèmes d'identification nationale ;
- Amélioration de la délivrance et de l'administration des passeports ;
- Contrôle et administration des dossiers d'immigration ;
- Planification, vérification et administration des fonctions électorales (formation des circonscriptions, inscription sur les registres électoraux, vérification et révision des bases de données).

ii) Protection des enfants et des femmes contre les abus et autres formes d'exploitation :

- Établissement de l'identité des enfants (droit à un nom, une nationalité, des parents, etc.);

- Gestion et documentation appropriées des dossiers d'adoption, de reconnaissance ou légitimation, etc. ;
- Identification et administration des enfants abandonnés ou orphelins (y compris les enfants ayant perdu leurs parents atteints de VIH/SIDA) ;
- Protection des enfants contre des pratiques traditionnelles nuisibles (mariages forcés ou précoces, négligence des enfants atteints de défauts à la naissance, etc.) ;
- Établissement des droits à certains avantages (primes de naissance, soins de santé infantile, allocations familiales, pension d'invalidité, etc.) ;
- Protection des enfants contre le travail des enfants, le phénomène des enfants soldats, le trafic ou la prostitution des enfants, etc. ;
- Protection des droits des femmes pendant le mariage ;
- Protection des droits des enfants et des femmes en cas de dissolution du mariage.

iii) Administration d'affaires civiles et criminelles connexes devant les tribunaux :

- Règlement de procès en paternité et maternité ;
- Administration de procès concernant des mineurs ;
- Administration des procès de délinquance juvénile (y compris des crimes passibles de la peine capitale) ;
- Déclaration et cessation de l'absence d'une personne ;
- Administration de procès matrimoniaux ;
- Administration de litiges de divorce ;
- Attestation de décès, en particuliers en cas de crimes ;
- Établissement de l'identité des personnes et des changements de nom.

iv) Prestation de services de santé et éducation publiques :

- Soins maternels et infantiles de santé post-natale, y compris les services de nutrition et le suivi des enfants de faible poids à la naissance ;
- Autres programmes de santé publique tels que l'administration et le suivi de vaccinations, les enfants atteints de défauts à la naissance, les enfants handicapés physiques, les enfants

prématurés non suivis par un médecin, la prise en charge des complications post-accouchement, les services de planning familial, etc. ;

- Surveillance et contrôle des maladies infectieuses y compris la prise des mesures nécessaires pour dépister les cas d'épidémies et empêcher tout contact possible aux fins d'intervention ;
- Suivi des inscriptions scolaires et évaluation du taux de couverture de l'éducation primaire pour tous à tous les niveaux ;

v) Prestation de services de santé et de statistiques démographiques ponctuels et réguliers :

- Fourniture d'estimations et de projections démographiques ponctuelles depuis la plus petite unité administrative dont l'importance est appréciable pour tout exercice de planification, de suivi et d'évaluation de divers programmes de développement tels que la prestation de soins de santé primaire, l'éducation, la planification familiale, la nutrition, la construction de logements sociaux, etc. ;
- Préparation et utilisation d'indicateurs démographiques et sanitaires (mortalité infantile et maternelle, cause des taux de décès spécifiques, indices de fécondité, espérance de vie, etc.) pour toutes les unités administratives ;
- Vérification et validation des résultats des recensements de la population et de l'habitat ;
- Amélioration de la qualité des données de recensements et enquêtes par sondage ;
- Établissement et tenue à jour de registres et bases de données démographiques nationales ;
- Établissement et tenue à jour d'un système de classification des décès selon leurs causes conformément à la recommandation internationale (actuellement, classification ICD-10).

vi) Évaluation et suivi des OMD :

Constitution de sources de données conventionnelles pour obtenir des données sur la plupart des indicateurs des OMD (par exemple, déterminer les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de l'objectif de l'éducation primaire pour tous, la réduction des taux de mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction des taux de prévalence du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies).

vii) Fournitures de données épidémiologiques et autres données de recherches :

Disponibilité et utilisation des données d'enregistrement des faits d'état civil aux fins de recherches scientifiques et d'études transversales prospectives et rétrospectives dans les domaines de la santé, l'environnement, la généalogie, etc.

Annexe 3 :

**ÉVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS ET STATISTIQUES D'ETAT CIVIL EN AFRIQUE – TRANSITION VERS LA PHASE
OPERATIONNELLE**

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Faible niveau de prise de conscience et de reconnaissance	Reconnaissance par les ministres et les autorités subalternes	Engagement des directeurs des bureaux nationaux de statistiques à faire de la question leur principal domaine d'action régional pour les cinq prochaines années	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de volonté politique	Engagement des ministres à assumer le leadership politique et stratégique	Engagement des bureaux nationaux de statistique à soutenir la mise en oeuvre	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
		de la déclaration des ministres	formuler de nouvelles orientations politiques	examen des progrès accomplis	
Faible appropriation et manque de leadership des pays	Adoption d'une résolution ministérielle appelant à une plus grande appropriation par les pays et à la volonté d'exercer le leadership en la matière	Les bureaux statistiques nationaux sont dans le peloton de tête dans l'enregistrement des statistiques de l'état civil	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Négligence sur le plan technique	Les statisticiens, démographes et officiers d'état civil ont reconnu qu'il y avait eu négligence et se sont engagés à redoubler d'efforts	Les statisticiens et les démographes s'investissent dans les activités d'enregistrement des faits d'état-civil	Le Symposium doit contribuer à enrichir la réunion des Ministres et apporter son soutien technique et son leadership en la matière	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Conceptualisation trop étroite et manque de clarté des concepts et des méthodologies	Adoption de propositions sur les concepts et méthodologies ; promotion d'une approche holistique et harmonisée	Élaboration d'un plan régional à moyen terme en la matière et mise en œuvre dans une perspective plus générale d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Absence de coordination entre le système national d'enregistrement des faits d'état civil et les organismes chargés	La Commission africaine pour la Statistique et le Symposium se sont engagés expressément à collaborer à l'initiative	Engagement à réorienter son action pour passer du recensement des populations à l'enregistrement des faits et statistiques d'état civil	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
d'établir les statistiques de l'état civil					
Mauvaise coordination de l'aide extérieure	Les ministres ont demandé aux partenaires de mettre leur soutien en harmonie avec l'initiative régionale	Création d'un groupe de base au niveau régional	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Encadrement technique attendu du Siège de l'ONU	Encadrement technique fourni par les organisations régionales et engagement des ministres à apporter leur soutien	Pilotage du processus par les organisations régionales	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des faits d'état civil	
Absence d'idées novatrices émanant de la	De nouvelles approches et procédures ont été proposées,	Les nouvelles approches et procédures seront	Réunion des ministres en août pour examiner	Cultiver l'excellence en matière d'enregistrement des	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
région	des progrès ont été enregistrés et les ministres ont promis leur soutien	présentées aux bureaux nationaux de statistique	les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	faits d'état civil	
Absence de programme régional	Les ministres ont entériné le plan d'action régional à moyen terme	Les bureaux nationaux de statistique seront chargés de la mise en œuvre du plan à moyen terme	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles directives de politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	
Absence de forum décideur régional	Un forum ministériel a été mis en place pour servir de plateforme régionale permanente	Le Symposium comme forum régional de statistique pour la promotion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil	Deuxième réunion des ministres pour formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès accomplis	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
Absence de forum technique régional	Mise en place d'un forum d'experts nationaux chargé de préparer la réunion ministérielle	Le Symposium africain sur le développement de la statistique comme forum technique régional	Deuxième Conférence des ministres pour formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Absence de directives régionales techniques et opérationnelles	Prise de conscience de la nécessité d'élaborer des directives opérationnelles régionales et engagement des ministres à apporter leur soutien	Préparation des directives opérationnelles régionales en cours	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations politiques	Opérations, activités de consolidation pour en assurer la durabilité et examen des progrès accomplis	
Aucune évaluation de l'état d'avancement des systèmes d'enregistrement des	Les ministres ont approuvé la réalisation d'une évaluation exhaustive	Étude d'évaluation en cours	Réunion des ministres en août pour examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles	Opérations, activités de consolidation pour assurer la durabilité du système et examen des progrès	

DAR ES-SALAAM (JUN 2009) [ATELIER REGIONAL SUR LES SYSTEMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	ADDIS-ABEBA (AOUT 2010) [CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGES DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL]	AFRIQUE DU SUD (JANVIER ET AOUT 2012) [SEPTIEME SYMPOSIUM AFRICAIN SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE ET DEUXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE]		ENGAGEMENTS FUTURS	
		SYMPOSIUM (JAN 2012)	CONFERENCE MINISTERIELLE (SEPT 2012)	A MOYEN TERME [JUSQU'EN 2015]	AU DELA DE 2015
faits et statistiques d'état civil			orientations politiques	accomplis	
PHASE I : PHASE DE REORIENTATION		PHASE II : PHASE PREPARATOIRE		PHASE III : PHASE OPERATIONNELLE	

Annexe 4 – Thèmes /domaines prioritaires du SADS et de la Conférence Ministérielle et leurs interfaces

Année	Symposium (SADS) / Conférence Ministérielle	Thèmes proposés / Domaines prioritaires	Lieu (Pays)
2012	Symposium (SADS) Conférence Ministérielle	“Améliorer l'état civil et les infrastructures humaines et institutionnelles des statistiques démographiques en Afrique”	Afrique du Sud
2013	Symposium (SADS)	“Normalisation des causes de décès et classifications statistiques en Afrique”	Cote d'Ivoire
2014	Symposium (SADS) Conférence Ministérielle	“Promouvoir l'usage des registres d'état civil en appui à la progression de la bonne gouvernance en Afrique”	
2015	Symposium (SADS)	“Evaluer l'application des principes et recommandations des Nations Unies sur les systèmes d'état civil et de statistiques vitales (ECSV) dans la région africaine”	
2016	Symposium (SADS) Conférence Ministérielle	“Promouvoir l'usage des Technologies de l'Information (TI) pour l'amélioration de l'ECSV en Afrique”	
2018	Conférence Ministérielle	“Evaluer l'application des principes et recommandations des Nations Unies sur l'ECSV en Afrique”	
2020	Conférence Ministérielle	“Mise à niveau de l'efficacité de l'intégration entre l'état civil et des systèmes de statistiques démographiques”	